

Défense et perspective de la RTT

Guy Démarest, septembre 2016

1. Un nouveau modèle : l'emploi dépend d'abord du besoin en travail de l'économie et de la manière dont il est réparti

Cette analyse repose sur un modèle hétérodoxe, qui se présente assez simplement. Chaque année, la somme des valeurs ajoutées réalisées constitue le produit intérieur brut (PIB). De même, la somme des heures de travail effectuées sur un an constitue le volume total des heures travaillées (VTHT). En 2015, la France a réalisé un PIB de 2200 milliards d'euros, et comme chaque heure de travail a généré en moyenne 54,40 euros de valeur ajoutée, il a fallu 40,4 milliards d'heures de travail pour réaliser ce PIB. Si l'on divise le volume total de travail par la durée moyenne qu'ont effectué les actifs occupés (la durée moyenne travaillée, DMT)(1), soit 1495 heures sur l'année, on trouve le nombre d'emplois, en l'occurrence 27 millions. Ces liens peuvent être présentés sous la forme d'une équation simple. Avec le PIB, $P'h$ = productivité d'une heure de travail, VTHT = volume total des heures travaillées, DMT = durée moyenne travaillée, E = emploi, on a : $E = (PIB / P'h) / DMT$. De ce fait, $E = VTHT / DMT$: dans notre modèle, l'emploi dépend avant tout du besoin de l'économie en travail et de la durée moyenne travaillée ; les salaires et la croissance jouent évidemment un rôle, mais secondaire.

Les données ci-dessus sont tirées de la Comptabilité nationale (INSEE), mais des équivalents sont disponibles pour la plupart des pays dans la base statistique du [Groningen Growth and Development Center](#) (GGDC).

Utilisons maintenant ce modèle pour analyser la récession dans laquelle nos pays sont englués, en suivant le même ordre d'exposition.

Commençons donc par la croissance du PIB. Depuis la fin des années 1960, celle-ci ralentit et elle va demeurer durablement faible, en raison de facteurs conjoncturels mais surtout structurels. Côté conjoncturel, les politiques d'austérité budgétaire et salariale mises en œuvre dans la zone euro provoquent une anémie de la demande, qui affaiblit la croissance. Ces politiques « non-coopératives » fixent un objectif de compétitivité à chaque nation, via la baisse des coûts salariaux. Elles ne peuvent donner de résultats positifs dès lors que tous les pays de la zone les appliquent en même temps, car les efforts de compétitivité se neutralisent mutuellement. Côté structurel, le facteur majeur du ralentissement est l'affaiblissement des gains de productivité, qui a lui-même plusieurs causes (voir plus bas). L'impact négatif de ces facteurs a cependant été masqué à partir de 1980 par la montée de l'endettement - des ménages, des entreprises et des États -, qui se poursuit d'ailleurs après 2008 (2). À terme, s'ajoutera la hausse inévitable du prix des ressources naturelles et de l'énergie (3), disponibles en quantité finies sur la planète. Les « politiques de l'offre » actuelles prétendent relancer la croissance grâce aux investissements en augmentant les taux de marge des entreprises ; mais cette tentative est vaine parce que les investissements dépendent aussi de la demande, qui demeure atone. Bref, il n'y a pas de miracle à attendre, la croissance restera durablement faible, autour de 1 % par an pour les années à venir, ce qui est le taux moyen en France depuis 2010, et guère mieux au-delà.

Quant aux gains de productivité, ils ont eux aussi ralenti, du fait de l'épuisement des organisations du travail fordistes à logique pyramidale (limites techniques, maladies professionnelles, burn-out, démotivation, révélée notamment par le travail inoccupé, ...) (4), du fait du moindre impact productif des innovations récentes (Robert Gordon, « stagnation séculaire »), raisons auxquelles on peut ajouter la tertiarisation car les services, aujourd'hui très majoritaires, sont moins mécanisables. La productivité horaire va donc très probablement s'élever à un rythme faible, proche de celui de la croissance. En France, selon les données du GGDC, le PIB par heure a encore augmenté de 1,7% par an en moyenne de 1985 à 2009 mais seulement de 0,5% par an entre 2010 et 2015 (le PIB respectivement de 2,0% et 0,8%) (5).

Il découle des deux tendances précédentes que le « deuxième gâteau de la croissance », le volume total d'heures travaillées (VTHT), va croître faiblement comme c'est le cas depuis 1985. Depuis cette date, qui correspond à l'adoption des politiques de rigueur en France (avril 1983) et qui marque le point bas de la série, le volume d'heures travaillées a augmenté de 0,26% par an, pour une croissance totale de 8,2 % en 30 ans ; alors que la population active croissait de 0,5 % par an, pour une hausse totale de 17 % (6), ce qui représente 4,1 millions d'actifs supplémentaires. Le volume de travail a donc augmenté moins vite que la population active, mais ce n'est pas la raison pour laquelle l'économie française a créé trop peu d'emplois.

Voilà donc les données du problème : le PIB augmente, mais il nécessite un volume de travail qui augmente beaucoup moins vite. De 1985 à 2015 le PIB a augmenté de 68,7 % mais le total de heures de travail nécessaires pour ce faire a augmenté de 8,2 %, 8 fois moins vite (7). Comment expliquer dès lors les 20,9 % d'emplois supplémentaires créés entre 1985 et 2015 ? La réponse se trouve dans la diminution de la variable suivante dans l'équation, la durée moyenne travaillée (DMT). Celle-ci a en effet baissé de 10,5%, sous l'effet des 35 heures et de la hausse des temps partiels (8). C'est donc bel et bien la manière dont on répartit le volume total de travail qui crée plus ou moins d'emplois, pour un volume de travail donné.

2. La durée du travail au cœur de la récession

Les politiques d'austérité menées depuis 30 ans ont fini par briser le mécanisme spontané de régulation de l'emploi par réduction du temps de travail, qui aurait permis de sortir de la récession. C'est pourquoi il faut reprendre de manière volontariste le mouvement historique de réduction de la durée du travail.

Lorsque les salaires augmentent normalement, j'entends par là au même rythme que la productivité, les salariés demandent, à épisodes irréguliers, du temps libéré supplémentaire. Or, depuis 30 ans, en France comme dans l'ensemble des pays développés, les salaires ont augmenté moins vite que la productivité et leur part dans la richesse créée (PIB) a baissé (9) ; une répartition déséquilibrée s'est installée, que les - modestes - hausses récentes des salaires français sont loin de compenser. Or, lorsque leurs salaires sont trop longtemps comprimés, les salariés reportent leurs demandes presque exclusivement sur les salaires. Cela d'autant plus qu'aucun relais politique ni syndical ne les incite à réclamer plus de temps libre. La CFDT, qui l'a longtemps promue, ne parle plus de RTT ; l'engagement de

la CGT en faveur des 32 heures hebdomadaires est récent et encore timide. Les grands partis politiques sont, au mieux, muets sur la baisse de durée du travail. De ce fait, la durée moyenne travaillée ne baisse plus, et comme le volume total de travail augmente lentement, le piège de la récession se referme : l'emploi n'augmente pas ou trop peu, les salaires sont comprimés, la croissance est affaiblie et les salariés ne demandent pas de temps libéré, la durée moyenne travaillée ne baisse pas ou trop peu, de ce fait l'emploi n'augmente pas, etc.

Chiffrons notre équation pour la période récente : de 2010 à 2015, le PIB a encore augmenté de 3,9 % et le volume total des heures travaillées (VTHT) de 1,3%, mais la durée moyenne du travail, qui avait baissé de 10,8 % entre 1985 et 2009, n'a pas diminué de 2010 à 2015 (+0,06 %) (10). Par conséquent, l'emploi a augmenté au même rythme que le volume de travail, +1,3 % de 2010 à 2015. On pourrait s'en réjouir, mais est-ce là une bonne nouvelle ? Deux fois non.

D'abord parce que cette stagnation recouvre la hausse des heures supplémentaires des uns, les salariés à temps complets, qui compense l'extension des temps partiels pour d'autres. Or, la hausse des temps partiels est très inégalitaire ; un emploi à temps partiel c'est un salaire partiel. L'Allemagne et le Royaume-Uni ont été encore plus loin que nous dans cette voie (11), l'extension plus forte des temps partiels expliquant leur « victoire » récente contre le chômage, une victoire à la Pyrrhus payée au prix de la montée des inégalités *par la durée du travail*.

Ensuite et surtout, parce que lorsque la durée moyenne travaillée (DMT) ne baisse plus, on crée moins d'emplois pour la même variation du volume de travail. Le rythme des créations d'emplois est ainsi tombé de +0,74 % par an entre 1985 et 2009 à +0,26 % par an entre 2010 et 2015. Ce qui est nettement insuffisant pour absorber la croissance de la population active qui est de 0,5 % par an. Pour créer un nombre suffisant d'emplois, il faut que la durée moyenne se réduise (12). Or, dans un contexte où les rapports sociaux sont déséquilibrés par un chômage endémique et la faiblesse de la représentation syndicale et où les salaires sont comprimés depuis 30 ans, déréguler la durée du travail revient à enrayer sa tendance historique à la baisse. Aux États-Unis, « en avance » sur nous dans la mise en place des politiques libérales, la durée moyenne ne baisse quasiment plus depuis le début des années 1980 (13), hormis par la multiplication de temps très partiels.

Voilà pourquoi le chômage demeure à un niveau élevé dans les pays riches, quels que soient les maquillages apposés partout sur les statistiques (14). L'économie reste prise au piège d'une récession qui s'auto-alimente du fait que la durée moyenne travaillée (DMT) ne baisse plus ou trop peu, et uniquement par le jeu inégalitaire du temps partiel. Suivant en cela les économistes dominants, nos dirigeants ne proposent rien pour soigner ce mal, que leurs modèles ignorent et que leurs politiques aggravent.

Certes, un éphémère regain de croissance pourra « inverser la courbe du chômage » en 2017, mais cela égratignera à peine le chômage de masse. Pour lutter efficacement contre ce fléau, il faut intégrer un objectif de réduction de la durée moyenne travaillée dans les politiques économiques.

3. La loi travail contre l'emploi

La loi travail va-t-elle créer des emplois et briser le mécanisme récessif ? La loi votée le 21 juillet 2016 permet d'augmenter la durée du travail sans augmentation de salaire et de réduire la rémunération des heures supplémentaires (ce qui était déjà possible depuis 2008). Selon l'OFCE qui utilise un modèle économétrique standard, dans lequel l'emploi dépend des salaires et de la croissance, l'effet sur la croissance et l'emploi sera nul ou négatif. Avec un modèle voisin, le COE-Rexecode en attend « au moins 50.000 emplois », en tablant sur une baisse moyenne de 10 points du taux de majoration des heures supplémentaires, qui serait ramené de 25 % à 15 % en moyenne (15), et sur la non-taxation des contrats courts. Un « impact significatif » selon cet institut proche du patronat, ...qui représente moins de 2% du nombre des chômeurs -un remède qui laisse irrésolu 98 % du problème pour le dire autrement.

Il faut pourtant peu de lignes pour expliquer l'effet attendu de la loi travail sur l'emploi en utilisant notre modèle (voir posts précédents).

L'emploi dépend, dans le modèle libéral, du salaire, dans le modèle keynésien du niveau de l'activité économique ; dans le notre, il dépend du besoin en travail de l'économie et de la manière dont il est réparti. Le besoin en travail est mesuré par le volume total d'heures travaillées (VTHT) ; il s'agit du nombre d'heures de travail dont les firmes privées ont besoin pour répondre à leurs carnets de commande et dont les services publics, l'économie sociale et solidaire et les associations, ont besoin pour répondre aux besoins collectifs. La répartition de ce volume est mesurée par la durée moyenne travaillée (DMT), qui fait la moyenne des temps complets, des heures supplémentaires et des temps partiels, et par les écarts à cette moyenne, notamment par l'importance des temps partiels et par leur durée moyenne. Nationalement, la durée du travail peut être laissée à la négociation collective au niveau de l'entreprise mais elle est encadrée par des lois plus ou moins fortes. Quoi qu'il en soit, elle apparaît ici comme un déterminant majeur de l'emploi.

Or, spontanément, les entreprises déterminent le nombre d'heures qu'elles demandent à leurs salariés en fonction d'objectifs et de considérations qui leur sont propres. Les salariés les plus qualifiés sont les mieux rémunérés, mais ils sont aussi soumis à des horaires à rallonge car ils sont les plus rentables et les plus proches du cœur de métier de la firme (savoir-faire, qualité, réputation, ...). Ainsi, la moitié des cadres et ingénieurs sont au forfait-jours, leur temps de travail n'est pas décompté en heures, qu'ils (ac)cumulent sans être rémunéré en proportion

(16). La loi El Khomri va accentuer ce phénomène en rendant les heures supplémentaires plus faciles à exiger, pas forcément rémunérées et moins contrôlées pour les cadres. En outre, pour effectuer 210 heures de travail, un employeur préfère spontanément faire travailler 5 salariés à 42 heures que 6 à 35 heures ou 7 à 30 heures parce qu'il est plus simple d'avoir à gérer 5 personnes que 6 ou 7. Les durées de travail des autres salariés, moins qualifiés mais nécessaires à la production, sont encadrées par la législation : durée légale, contingent et rémunération des heures supplémentaires, etc. Les entreprises essayent de contourner ces règles en fractionnant les temps de travail pour coller davantage aux fluctuations de la demande (ex. des caissiers-ères de supermarché travaillant de 10h à 13h puis de 17h à 20h...). Les syndicats patronaux les attaquent régulièrement (travail du dimanche, recalcul des pauses lors du passage aux 35 heures, remise en cause récurrentes du SMIC horaire, etc).

Quant aux salariés dont les métiers sont jugés secondaires, leurs emplois sont de plus en plus souvent externalisés pour réduire les coûts et n'utiliser que la fraction nécessaire de leur temps de travail. Le résultat de tout cela est une diffraction croissante, la multiplication des temps partiels et l'allongement des temps complets, qui sont d'ailleurs à 39,1 heures en moyenne par semaine en 2015 selon l'INSEE.

La faiblesse de la syndicalisation en France (moins de 8 % de syndiqués, un quasi-désert dans les PME) et le chantage à l'emploi feront le reste : cette loi travail va se traduire par un alourdissement des temps complets et une extension des temps partiels. La durée globale ne baissera pas ou trop peu car uniquement via l'extension des temps partiels, très inégalitaire. C'est pourquoi cette dispersion croissante des temps travaillés aura pour effet *en même temps* de dégrader l'emploi et d'aggraver les inégalités. Elle rendra aussi sa régulation nationale plus difficile à mettre en œuvre, sans relais de syndicats puissants à l'échelle des entreprises.

Si la croissance et les gains de productivité suivent leurs tendances les plus probables (voir post 1/4), le volume total d'heures de travail ne pourra que stagner ou croître lentement. La réduction insuffisante, voire la hausse, de la durée moyenne travaillée fera alors baisser l'emploi, alimentant la poursuite de la récession, en boucle (voir post 2/4). Au mieux, l'emploi va croître lentement, trop lentement pour intégrer 125.000 nouveaux actifs par an. Le chômage et les inégalités ne reculeront pas du fait de cette loi « travail », ils continueront au contraire à prospérer et à répandre leurs poisons pour la démocratie.

4. Dieu, la RTT et la loi travail

La pensée économique dominante, reprise par le personnel politique en place, le plus médiatisé, refuse de prendre en compte que « *la manière dont cette quantité de travail se distribue au sein de la population en âge de travailler est un*

déterminant de l'emploi », comme l'ont écrit les auteurs du rapport de l'IGAS de mai 2016, placardisé pour ce crime de lèse-pensée unique (18).

Dans une tribune sobrement intitulée « *Désinformation parlementaire sur les 35 heures* » (19), trois économistes du travail, Pierre Cahuc, André Zylberberg et Stéphane Carcillo écrivaient, « *Penser que réduire la durée du travail crée systématiquement des emplois (...) relève d'une conception erronée du fonctionnement du marché du travail, selon laquelle il existerait un nombre d'emplois ou d'heures de travail fixé par un deus ex machina.* » Cette phrase reprenait ce que les deux premiers écrivaient dans leur livre *Le chômage, fatalité ou nécessité ?* (20), « *L'idée selon laquelle l'économie d'un pays, et a fortiori l'économie mondiale, contient un nombre fixe d'emplois ou d'heures de travail, devant être partagé d'une manière ou d'une autre, est fausse.* » (p. 46)

Or, notre modèle explique que le volume total d'heures de travail (VTHT) est le résultat de la division du PIB par la productivité horaire. Il n'est donc pas fixe, ses variations résultent de celles de ces deux variables, sans qu'il soit besoin à ce stade d'invoquer une intervention divine.

Par contre, dans le monde réel, le volume total de travail est partagé. De même qu'il existe des inégalités de revenu, de genre ou d'espérance de vie, il existe des inégalités d'emploi. Certains travailleurs effectuent 70 heures par semaine, d'autres 39 ou 35, d'autres dix ou quinze et plus de 3 millions, zéro. Cette répartition est le résultat du fonctionnement du système économique, pas le fruit d'un deus ex machina. Or, contrairement à la résignation implicite des auteurs précédents, il est possible d'infléchir le fonctionnement du marché du travail, il est possible -et hautement souhaitable- d'agir collectivement sur la durée moyenne du travail et sur les écarts autour de cette moyenne au lieu d'en laisser la régulation exclusive aux entrepreneurs.

Le rapport parlementaire mené par Barbara Romagnan en 2014 concluait que les 35 heures constituaient « *la politique en faveur de l'emploi la plus efficace et la moins coûteuse qui ait été conduite depuis les années 1970* ». A contrario, la loi travail de juillet 2016 tourne le dos à la régulation du temps de travail à l'échelle nationale, et par conséquent à sa réduction et à sa répartition égalitaire. En effet, la négociation collective débouche sur une RTT lorsque l'arbitrage que font les salariés entre demande de salaire et demande de temps libéré se déroule normalement. Mais dans un contexte de compression persistante des salaires et de déséquilibre des négociations sociales, du fait du chômage de masse et de l'absence de défense idéologique de la réduction du temps de travail, les employeurs sont en position de force ; et on a vu qu'en poursuivant leurs objectifs individuels de rentabilité, ils imposent spontanément un éparpillement croissant des durées travaillées. Sans pouvoir syndical fort dans chaque entreprise, sans objectif chiffré assumé par le pouvoir politique, la durée moyenne travaillée ne baissera pas ou insuffisamment. Il n'existe en effet aucune raison pour que les

firmer se dirigent spontanément vers la durée moyenne du travail et vers ses formes de répartition qui assureraient le plein emploi. Elles ignorent quelles sont ces durées ; et le plein-emploi dans la nation ne fait pas partie de leurs objectifs. Il s'agit là d'un problème classique de coordination. Depuis 30 ans qu'elles ont de plus en plus de latitude pour fixer les durées travaillées, particulièrement dans les pays anglo-saxons, le chômage et la précarité sont au contraire devenus endémiques.

C'est pourquoi cette loi « travail » aggravera *à la fois* et le chômage et les inégalités de salaires. Si les partis de droite accèdent au pouvoir en 2017 et dérégulent encore davantage la durée du travail, par exemple en supprimant la notion de durée légale, ils feront simplement pire. La loi El Khomri leur aura bien ouvert la voie.

Notes

(1) Moyenne des temps complets, des temps partiels, des heures supplémentaires et des heures des travailleurs indépendants, qui sont ici pris en compte.

(2) Étude McKinsey, mai 2015

(3) Cette hausse pourrait être brutale, dès lors que les « peak » auront été atteints, c'est-à-dire que la moitié de la ressource disponible sur terre aura été consommée et qu'il deviendra impossible d'en accroître la production. Sans même faire intervenir les prix, Gaël Giraud montre les conséquences potentiellement fatales pour la croissance d'un manque de ressources et en tout premier lieu d'énergie : Gaël Giraud, « Les défis énergétiques pour un développement durable : comment éviter l'effondrement ? », Revue d'économie du développement 2015/3 (Vol. 23), p. 5-18.

(4) L'inactivité au travail, une forme de résistance au manque de sens professionnel ou à une frustration, Le Monde, 17.08.2016

(5) Les données du GGDC peuvent différer légèrement de celles de l'INSEE car elles sont harmonisées internationalement, calculées en dollars déflatés selon une méthode de parité de pouvoir d'achat, soit la correction des variations de prix et des variations de taux de change.

(6) Entre 1985 et 2012, dernière année disponible dans la série longue de l'INSEE.

(7) Cet écart s'explique par la hausse de la productivité horaire, qui a été de 55,9 % sur cette période.

(8) Cette hausse a même été encouragée par une exonération fiscale de 1992 à 2002. On disait alors « enrichir la croissance en emplois » : enrichir la croissance ...en emplois appauvrissants pour les salariés.

(9) Certains économistes comme Patrick Artus (France : peut-on encore défendre le keynésianisme ? Flash economy Natixis 870 du 31 août 2016), contestent que les salaires aient augmenté moins vite que la productivité en France. Malgré cela et malgré certains artifices statistiques, Michel Husson (note hussonet n°32, avril 2011) démontre que la part des salaires a effectivement baissé dans le PIB depuis les années 1980, ce que confirment de multiples sources statistiques (BRI, FMI, OCDE, Commission européenne, ...).

(10) En fait, la durée moyenne travaillée ne baisse quasiment plus en France depuis 2003.

(11) Le champion dans cette catégorie sont les Pays-Bas, qui comptent presque 40 % de temps partiels !

(12) Ou que la croissance soit beaucoup plus rapide, plus rapide que les gains de productivité afin que le volume de travail augmente significativement. Mais cette conjonction ne s'est quasiment jamais produite en Europe occidentale depuis la Révolution industrielle.

(13) La durée moyenne travaillée aux États-Unis est en 2015 inférieure de seulement 1,8% à sa valeur de 1980. Par comparaison, sur la même période elle est inférieure de 18,0% en France, de 21,9% en Allemagne et de 7,3% au Royaume-Uni (d'après les données du GGDC). Mais la tendance à la baisse s'interrompt au début des années 2000 en Allemagne (début de la « glaciation salariale »), en 2003 en France, en 1993 au Royaume-Uni.

(14) Aux États-Unis, [la prise en compte des temps partiels subit double le taux officiel de chômage](#), et de nombreux chômeurs basculent dans l'inactivité.

(15) La loi de 2016 prévoit un minimum de 10 %.

(16) Selon l'INSEE, [les cadres à temps complets ont travaillé 43,2 heures hebdomadaires en 2015](#).

Les travailleurs indépendants, dont une partie croissante est composée de faux-indépendants travaillant en fait pour leur ancien employeur sous ce nouveau statut, sont en moyenne à 48 heures par semaine en 2015, 52 heures pour ceux qui sont à temps complet.

(17) Le patronat dénonce les temps complets plus courts en France qu'en Allemagne et au Royaume-Uni, oubliant de préciser que si on inclut les temps partiels les salariés travaillent la même durée en moyenne dans les trois pays.

(18) Le rapport « Evaluation des politiques d'aménagement-réduction du temps de travail dans la lutte contre le chômage », de mai 2016, a été mis en ligne par Le Monde et Médiapart, après que le directeur de l'IGAS l'ait mis au placard.

(19) Les Echos, 22 décembre 2014

(20) Flammarion 2004, 2005